

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 31 mai 2021
N° CP-2021-6-6-5

6^{ème} Commission

Commission du patrimoine et du rayonnement touristique et culturel alsacien

Service instructeur

Politique castrale et Haut-Koenigsbourg

Service consulté

SOUTIEN ARTISTIQUE DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION DE LA SAISON LES PORTES DU TEMPS

Résumé : Le présent rapport propose, au titre de la programmation castrale alsacienne "Les Portes du Temps", d'attribuer et d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement pour un montant total de 10 000 € à l'association Out of Cinema, réalisant une animation au château de Landskron dans le cadre de sa programmation.

Contexte

La Collectivité européenne d'Alsace (CeA) propose, en 2020-2021, une saison culturelle mettant en fantastique les châteaux rhénans en s'appuyant sur la notoriété de John Howe, célèbre illustrateur d'heroïc fantasy, et en faisant appel à un réalisateur transmédia, Jim Danton. Cette saison intitulée « Les Portes du Temps » propose une programmation pluridisciplinaire (web-série, jeu de piste via une application mobile, site Internet, spectacles vivants, et sons et lumières via Alsace Destination Tourisme) visant à renforcer l'attractivité et le rayonnement des châteaux de la vallée du Rhin, en partenariat avec le district allemand de l'Ortenau.

Dans ce contexte, plusieurs gestionnaires de châteaux ont souhaité s'associer au projet en proposant l'organisation d'événements co-construits avec la CeA et des partenaires associatifs. Ces événements reposent pour partie sur l'héritage des événements prévus dans la programmation 2020 « Châteaux et Merveilles » du Département du Haut-Rhin, reportés et intégrés dans la programmation « Les Portes du Temps ». C'est dans ce cadre que s'inscrit la proposition artistique de l'association Out of Cinema au château de

Landskron, dont il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement à hauteur de 10 000 €.

La proposition de partenariat avec l'association Out of Cinema au château de Landskron

Dans le cadre de la programmation « Les Portes du Temps », il est proposé de labelliser l'animation « Dracula », portée par l'association Out Of Cinema de Mulhouse en partenariat avec l'association Pro Landskron, propriétaire du château de Landskron. Cette labellisation se matérialise par une aide de 10 000 € initialement prévue par le Département du Haut-Rhin en 2020 dans le cadre de la programmation « Châteaux et Merveilles » et reportée en 2021 suite à la situation sanitaire.

Prévue le 16 juillet 2021 au château du Landskron, la manifestation « Dracula » propose la projection d'un film en plein air (précisée en annexe) : l'adaptation du célèbre mythe « Dracula » par Francis Ford Coppola, accompagnée d'une mise en scène théâtralisée du château de Landskron.

Cette manifestation, reposant sur un modèle économique de 450 personnes avec billetterie et restauration, est portée financièrement par l'association Out Of Cinema et représente un coût estimatif de 21 655 € TTC, auquel il faut ajouter une contribution en nature des bénévoles estimée à 25 500 €.

Dans ce cadre, il est proposé une subvention de fonctionnement de la CeA à hauteur de 10 000 € maximum, prélevée au budget principal de la collectivité, dans le cadre de la programmation culturelle castrale 2021 sur l'opération P186O001 « Saison des châteaux » - ligne P186O001T20.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'attribuer et d'autoriser le versement de la subvention de fonctionnement pour un montant de 10 000 € maximum à l'association Out of Cinema, au titre de la programmation culturelle castrale alsacienne « Les Portes du Temps ».
- Etant précisé que la dépense correspondante, estimée à 10 000 € maximum, sera prélevée au budget de la Collectivité européenne d'Alsace sur les imputations suivantes :
 - o Opération P186O001 « Saison des châteaux » - ligne P186O001T13, chapitre 65, nature 65748, fonction 311.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président

A blue ink signature, appearing to be 'Frédéric Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY